



# SOPRAGGLO

## ESCLES

4 Route de Fouilloy  
60220 ESCLES ST PIERRE  
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001939722		1ere Gachée : 13:20 (1) Quantité : 1.10 m3		Date : 04/11/2025 012510087950		Zone : SOUS CENTRALE	
Client : SOPRAGGL( SOPRAGGLO		Chantier : SC SC		Réf. commande(2) :		Véhicule : SC ESCLES SOUS CENTRALE ESC	
						Chauffeur : SC SOUS CENTRALE	
						Transport :  <b>CONSEILS DE SECURITE:</b>	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
10:19				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 1.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 1.10 m3	
Code Formule 5218		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) XA3(F)	
						Classe chlorure 0.40 %	
						Consistance(7) S4 (160 à 210 mm)	
						Dmax 12.5	
Ciment(type et classe) CEM III/B 42,5 L – LH/SR CE PM CP1 NF				Additions(type) 400		Dosage(C+Ka)(5) 400	
						Résistance caractéristique(4) C 40/50	
Appellation commerciale : C40/50 XA3(F) D12 SF1 III42 PM		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 15°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				MV 885 0.1 % AD 100 1.5 % SPHRE 550 0.5 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non